Problèmes de développement et interventions structurelles Objectif 1 en Italie. Rapport

1995/2236(COS) - 18/02/1997 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Guido PODESTA (UPE, I) sur les interventions structurelles en Italie, le Parlement européen constate que pour la période 1994-1999, seuls 21,9% des crédits affectés à l'objectif 1 de la politique régionale ont été engagés et 10,5% des paiements effectués, et que la situation est également préoccupante pour les objectifs 2 (26,2% et 7,6%) et 5b (8,6% et 2,1%). Rappelant que la situation socio-économique des régions italiennes (objectif 1, en particulier) continue d'exiger l'intervention des instruments structurels communautaires, il demande une simplification du cadre législatif trop complexe et l'amélioration des structures administratives italiennes qui ne sont pas adaptées. Il juge notamment indispensable la coordination horizontale entre les différents secteurs des administrations nationales et régionales mais aussi la coordination verticale entre le gouvernement, les régions, les organismes locaux et les interlocuteurs sociaux Il souhaite que les ressources non utilisées soient réorientées vers les opérations en cours; en cas de sous-utilisation constante, il demande au gouvernement italien de désigner d'autres agences publiques susceptibles de reprendre sous leur responsabilité la mise en oeuvre des programmes. Il demande également l'amélioration de la qualité de la programmation et de juge indispensable de faire participer préalablement tous les acteurs privés et publics concernés. La partenariat doit donc être renforcé de manière à intégrer les agents économiques et sociaux dans le processus de mise en oeuvre des interventions communautaire dès la phase de programmation. Enfin, il attire une nouvelle fois l'attention sur les problèmes propres aux régions concernées par l'objectif 5b (zones montagneuses) avec les préjudices qui en résultent pour l'environnement en général.